

Enseignement supérieur

Quid des critères d'attribution des bourses d'étude ?



L'éclairage du ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur...



...et des responsables de l'ANBG est vivement attendu...



...par les nouveaux étudiants.

Rudy HOMBENET A.
Libreville/Gabon

C'est une question qui revient depuis cette fin d'année académique. D'aucuns se demandent déjà si les critères d'assiduité et de performance sont de retour ou s'il faudra continuer avec le système actuel : "Bac = bourse" victime, semble-t-il, de son succès.

ILS sont un peu plus de 16000 à avoir décroché le baccalauréat, toutes séries confondues, qui leur ouvre les portes de l'enseignement supérieur et nombre d'entre eux se demandent déjà ce qu'il en est de l'allocation des bourses

d'étude. Faut-il avoir obtenu son diplôme avec une mention pour bénéficier de cet accompagnement de l'État ? Dans un récent communiqué officiel signé du directeur général de l'Agence nationale des bourses du Gabon (ANBG), Emmanuel Berre, les bacheliers gabonais, session 2018, ayant obtenu leur examen avec une mention autre que "Passable" étaient priés de se rendre dans cette administration. Une note qui depuis sa publication laisse plus d'un candidat à la bourse perplexe. Des interrogations fusent. Et le silence de l'ANBG n'est pas pour arranger les choses. Pour rappel, cette question des critères d'attribution des bourses avait été évo-

quée il y a peu. Le rapport final du Conseil présidentiel pour l'enseignement supérieur tenu en mars 2017 posait déjà le problème d'attribution des bourses. Cette rencontre avait réuni les acteurs du Supérieur autour du président de la République, Ali Bongo Ondimba, en vue de réfléchir à la relance de ce secteur. Plusieurs facteurs avaient conduit à ces "conclusions". "Le budget consacré au paiement des bourses d'études a explosé", laissaient alors entendre les précédents responsables de ce département ministériel. Un constat qui, d'ailleurs, avait été mentionné dans le rapport de ce Conseil. Outre l'explosion du budget, ce rapport faisait état

d'autres problématiques liées à la question des bourses : la difficulté de prise en charge des étudiants dans les établissements privés, la pratique de la double inscription chez de nombreux boursiers ou la faible assiduité d'un grand nombre d'entre eux, sans conséquence sur le maintien des bourses. Aussi ces acteurs ont-ils préconisé, pour revenir à une masse financière supportable par l'État, de retenir les critères "d'assiduité et de performance scolaire" pour l'éligibilité à la bourse. En clair, la lecture de ce document annonçait déjà que l'accès à la bourse devrait, à nouveau, être sous-tendu par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 en classe

de Terminale. "A l'exception des séries scientifiques et technologiques", soulignait le texte. Une proposition qui rejoint, dans une certaine mesure, ce qui se faisait déjà avant l'année 2015, au cours de laquelle le gouvernement avait décidé de l'élargissement de la bourse à tous les bacheliers. Retour à la case départ donc. Le décret qui a conduit, entre autres, à l'élargissement de l'attribution des bourses, avait été instauré dans un souci d'égalité de chance entre les apprenants. Cette option semble, aujourd'hui, être victime de sa trop grande ouverture. A titre d'exemple, la commission technique de l'ANBG a fait état, en août 2016, d'un nombre de

boursiers qui est passé du simple au double. De 15 825 en 2009, ils étaient 30 330 en fin d'année 2015. Le montant des bourses a suivi la même courbe, passant de 38 milliards de francs en 2009 à 59 milliards en 2015. Doit-on considérer qu'on est en présence de l'application de ces différentes mesures qui avaient été préconisées lors du conclave évoqué plus haut ? Il est peut-être temps que le ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur, Jean de Dieu Moukagni Iwangou et le directeur général Emmanuel Berre communiquent sur la question, pour éclairer la lanterne du plus grand nombre.

Association nationale des agents retraités des Forces de défense et de sécurité du Gabon (ANARFDSG)

Le cri de détresse des "oubliés"

Anita J. TSOUMBA
Libreville/Gabon

Conditions de vie précaires, déception quant aux promesses non tenues : les militaires retraités ont exprimé leur mécontentement lors d'une déclaration lue à leur siège d'Awendjé. Ils brandissent la menace de ne pas prendre part au défilé du 17-Août auquel ils auraient été conviés.

LORS d'une déclaration faite mercredi dernier à leur siège d'Awendjé, dans le 4e arrondissement de Libreville, le bureau de l'Association nationale des agents retraités des Forces de défense et de sécurité du Gabon (ANARFDSG) a exprimé l'indignation de ses membres quant au traitement qui leur est réservé. "Par cette tribune qui nous est offerte, les retraités des forces de défense et de sécurité du Gabon lancent un cri de détresse à son Excellence monsieur le président de la République, chef suprême des Forces de dé-



Les membres du bureau de l'ANARFDSG au terme de leur déclaration.

fense et de sécurité. Nous avons loyalement servi notre pays au péril parfois de nos vies, de nos familles et voilà comment nous sommes remerciés", a indiqué d'entrée l'adjutant chef major J. Pierre Ndong Bekale, secrétaire général de l'ANARFDSG, porte-pa-

role du mouvement associatif. Quatre raisons principales sont notamment à l'origine de la sortie des retraités : le financement de la retraite militaire, "la construction de la trésorerie des armées a bien été

faite avec comme président du conseil d'administration le général Ekoume Abbasolo. Mais à ce jour, il n'existe que la structure et pas de financement comme prévu. Nous nous sommes rapprochés de la Caisse des pensions et des prestations familiales des

agents de l'Etat (CPPF), ils sont confrontés à un problème de financement". Il y a ensuite l'indemnité de services rendus. Le dossier y relatif, transmis "au gouvernement Daniel Ona Ondo, alors Premier ministre, est demeuré sans suite à ce jour". Vient en outre la réforme du système de rémunération des agents publics par la mise en place d'un nouveau système de rémunération, y compris le régime des pensions de retraite annoncé lors du 8eme Conseil des ministres délocalisé du 06 octobre 2011 à Mouila. "Cette revalorisation qui prévoit un montant minimum de la pension principale du régime des pensions inférieures ou égales à 500 000 francs CFA n'est toujours pas effective alors que le ministre Christian Magnagna, ministre en charge des Comptes publics à l'époque, annonçait son applicabilité en juillet 2017", rappellent les retraités. Dernière préoccupation des anciens militaires, et pas des moindres, selon

eux : la création d'un panier minimum vieillesse annoncé par le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba lors de son allocution à la Nation le 31 décembre 2012. "Cette solidarité à l'égard des anciens que nous sommes restés encore un projet alors que son effectivité était prévue au plus tard le 30 juin 2013". Aussi, devant ce qu'ils considèrent comme un "manque de considération", les membres de l'ANARFDSG demandent simplement "au président de la République d'honorer les différentes promesses faites par les différents gouvernements. Les hommes passent mais l'administration reste". Notons que l'ANARFDSG a pour objet de prendre en considération les aspirations et les revendications des retraités militaires en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Ceci, concernant aussi bien les problèmes relatifs à la retraite, aux réformes qu'à la maladie. La plate-forme revendique 11 279 adhérents à travers le pays.